

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES

Le 27 mai 2017, de 8 h 30 à 11 h 30

Delta St. John's Hotel and Conference Centre, St. John's (T.-N.-L.)

Salon A

1	Ouverture de la réunion et présentation des membres
2	Adoption de l'ordre du jour <i>QUE l'ordre du jour soit adopté et que le président soit autorisé à modifier au besoin l'ordre des discussions.</i>
3	Approbation du procès-verbal (annexe) <i>QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire des membres tenue le 1<sup>er</sup> mars 2017 soit approuvé.</i>
4	Rapport annuel du président aux membres – C. Roney (annexe)
5	Taille du conseil – C. Zinck (annexe) <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada élabore un plan, devant être soumis à l'assemblée des membres au plus tard en mai 2018, en vue de réduire sa taille de façon significative d'ici mai 2020.</i>
6	Revenus des programmes d'affinité – C. Zinck (annexe) <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada fasse preuve de beaucoup plus de transparence quant aux revenus provenant des programmes d'affinité et en rende compte aux organismes de réglementation.</i>
7	Approbation des modifications apportées aux Statuts de prorogation (annexe) <i>QUE l'article 9 des <a href="#">Statuts de prorogation</a> soit modifié comme suit :</i> <i>Tout reliquat de biens lors de la liquidation de l'organisation, après le règlement des dettes, doit être transféré à une organisation canadienne ou plus ayant des objectifs apparentés ou similaires, y compris les membres de l'organisation, à condition que, au cas où l'organisation est une organisation ayant recours à la sollicitation, tout reliquat de biens lors de la liquidation de l'organisation, après le règlement des dettes, y compris l'obligation de l'organisation de rendre tout bien qu'une personne lui a transféré à condition qu'il lui soit remis à la dissolution de l'organisation, doit plutôt être transféré à un ou plusieurs donateurs reconnus, tel que le conseil d'administration le décidera à sa dernière réunion.</i>
8	Le point sur le plan stratégique 2017-2019 – R. Kinghorn
	Rapport du Comité d'audit – D. Gelowitz 9.1 États financiers audités de 2016 (annexe) <i>QUE les membres approuvent les états financiers audités de 2016.</i> 9.2 Nomination des auditeurs <i>QUE KPMG soit nommé comme auditeur pour 2017 comme le recommande le Comité d'audit.</i>
10	Exposés des membres

11	<p>Élection d'administrateurs</p> <p><i>QUE les administrateurs suivants soient approuvés pour les mandats indiqués ci-dessous :</i></p> <table border="1" data-bbox="305 289 1435 726"> <thead> <tr> <th data-bbox="305 289 683 327">Administrateur(trice)</th> <th data-bbox="683 289 1057 327">Province/Terr.</th> <th data-bbox="1057 289 1435 327">Mandat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="305 327 683 365">Annette Bergeron</td> <td data-bbox="683 327 1057 365">ON</td> <td data-bbox="1057 327 1435 365">2017 – 2020</td> </tr> <tr> <td data-bbox="305 365 683 403">Danny Chui</td> <td data-bbox="683 365 1057 403">ON</td> <td data-bbox="1057 365 1435 403">2017 – 2020</td> </tr> <tr> <td data-bbox="305 403 683 441">Jean Boudreau</td> <td data-bbox="683 403 1057 441">NB</td> <td data-bbox="1057 403 1435 441">2017 – 2020</td> </tr> <tr> <td data-bbox="305 441 683 478">Gary Faulkner</td> <td data-bbox="683 441 1057 478">AB</td> <td data-bbox="1057 441 1435 478">2017 – 2020</td> </tr> <tr> <td data-bbox="305 478 683 516">Lisa Doig</td> <td data-bbox="683 478 1057 516">AB</td> <td data-bbox="1057 478 1435 516">2017 – 2020</td> </tr> <tr> <td data-bbox="305 516 683 554">Justin Dunn</td> <td data-bbox="683 516 1057 554">PE</td> <td data-bbox="1057 516 1435 554">2017 – 2020</td> </tr> <tr> <td data-bbox="305 554 683 592">Bill Hunt</td> <td data-bbox="683 554 1057 592">NL</td> <td data-bbox="1057 554 1435 592">2017 – 2018</td> </tr> <tr> <td data-bbox="305 592 683 630">Terry Brookes</td> <td data-bbox="683 592 1057 630">NT</td> <td data-bbox="1057 592 1435 630">2017 – 2020</td> </tr> <tr> <td data-bbox="305 630 683 667">Sandra Gwozdz</td> <td data-bbox="683 630 1057 667">QC</td> <td data-bbox="1057 630 1435 667">2017 – 2020</td> </tr> <tr> <td data-bbox="305 667 683 705">Louis Champagne</td> <td data-bbox="683 667 1057 705">QC</td> <td data-bbox="1057 667 1435 705">2017 – 2020</td> </tr> <tr> <td data-bbox="305 705 683 737">Digvir Jayas</td> <td data-bbox="683 705 1057 737">MB</td> <td data-bbox="1057 705 1435 737">2017 – 2018</td> </tr> </tbody> </table>	Administrateur(trice)	Province/Terr.	Mandat	Annette Bergeron	ON	2017 – 2020	Danny Chui	ON	2017 – 2020	Jean Boudreau	NB	2017 – 2020	Gary Faulkner	AB	2017 – 2020	Lisa Doig	AB	2017 – 2020	Justin Dunn	PE	2017 – 2020	Bill Hunt	NL	2017 – 2018	Terry Brookes	NT	2017 – 2020	Sandra Gwozdz	QC	2017 – 2020	Louis Champagne	QC	2017 – 2020	Digvir Jayas	MB	2017 – 2018
Administrateur(trice)	Province/Terr.	Mandat																																			
Annette Bergeron	ON	2017 – 2020																																			
Danny Chui	ON	2017 – 2020																																			
Jean Boudreau	NB	2017 – 2020																																			
Gary Faulkner	AB	2017 – 2020																																			
Lisa Doig	AB	2017 – 2020																																			
Justin Dunn	PE	2017 – 2020																																			
Bill Hunt	NL	2017 – 2018																																			
Terry Brookes	NT	2017 – 2020																																			
Sandra Gwozdz	QC	2017 – 2020																																			
Louis Champagne	QC	2017 – 2020																																			
Digvir Jayas	MB	2017 – 2018																																			
12	Affaires diverses (s'il y a lieu)																																				
13	<p>Prochaine assemblée annuelle des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 mai 2018, Saskatoon (SK)</li> </ul>																																				
14	Levée de la séance																																				

**PROCÈS-VERBAL NON APPROUVÉ DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DES MEMBRES D'INGÉNIEURS CANADA**

Mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017 (11 h 30-12 h)  
Hôtel Westin, Confederation III (4<sup>e</sup> étage)  
OTTAWA (ONTARIO)

Ont assisté à la réunion :

*Présidents*

K. Baig	E. Barber	N. Cleary
G. Dunphy	M. Hayes	St. Hrudey
S. Jha	J. Lindsay	J. Perron
B. Stewart	C. Zinck	T. Zrymiak

*Administrateurs*

C. Roney, président	R. Kinghorn, président élu	D. Jayas, président sortant
A. Bergeron	T. Brooks	D. Brown
G. Comrie	S. Devereaux	D. Ford
D. Gelowitz	Z. Ghavitian	W. Hunt
N. Lawen	D. Lynch	C. Parenteau
E. Potvin	R. Trimble	

*Conseillers*

S. Price (CD par intérim)	A. English (GCD)	W. MacQuarrie (BA)
D. Peters (BCA)		

*Observateurs et invités*

G. Emberley	L. Golding	K. King
J. Landrigan	B. McDonald	G. McDonald
A. McLeod	L. White	H. Yang

*Membres du personnel*

C. Brown	B. Gibson	V. Kelly
S. Price	D. Smith	J. Southwood
B. Strawczynski	K. Sutherland	L. Villeneuve

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET PRÉSENTATION DES MEMBRES

La réunion extraordinaire des membres d'Ingénieurs Canada est ouverte à 11 h 35 le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la suite d'une motion de C. Zinck, appuyée par T. Zrymiak, il est résolu *QUE l'ordre du jour soit adopté sous réserve de la suppression de l'article 5. Adoptée.*

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

À la suite d'une motion de N. Cleary, appuyée par B. Stewart, il est résolu *QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire des membres du 27 septembre 2016 soit approuvé comme présenté.*

*Adoptée.*

4. APPROBATION DE MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

À la suite d'une motion de B. Stewart, appuyée par S. Hrudey, il est résolu

*Que les modifications au Règlement administratif proposées ci-dessous soient approuvées :*

*Définitions*

*« Grand projet d'immobilisations » désigne un projet d'immobilisations dont la valeur représente plus de 10 % du budget opérationnel annuel.*

*« Initiative nationale spéciale » désigne tout projet ou programme qui nécessiterait une cotisation spéciale de la part des membres ou une augmentation des cotisations par personne, ainsi que tout grand projet d'immobilisations.*

*« Plan stratégique » désigne le plan visant la réalisation de l'avenir envisagé d'Ingénieurs Canada.*

*Article 5.7 Approbations nécessitant la majorité des deux tiers*

*Supprimer 5.7 (e) l'adoption, la modification ou l'abrogation d'initiatives spéciales nationales.*

*Renommer 5.7 (f), qui devient 5.7 (e).*

*Nouvel article pour autoriser le vote électronique des membres*

*3.6 Le vote électronique des membres peut s'effectuer entièrement par voie téléphonique ou électronique ou par un autre moyen de communication.*

*Renommer 3.6, qui devient 3.7.*

*Adoptée*

5. PROCHAINE ASSEMBLÉE

Samedi 27 mai 2017, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Séance levée à 11 h 45.

*Procès-verbal rédigé par D. Smith pour :*

C. Roney, FEC, P.Eng.  
Président

## RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT AUX MEMBRES

### Parcours vers l'excellence

---

En 2016, Ingénieurs Canada s'est engagé dans un Parcours vers l'excellence, un processus d'amélioration continue. À la fin de l'année, une équipe de vérificateurs indépendante a reconnu cette souscription aux principes d'excellence organisationnelle, d'innovation et de mieux-être, et remis à Ingénieurs Canada la certification de niveau Bronze de la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être d'Excellence Canada.

Cette norme s'applique à presque tous les aspects de l'organisation, y compris le leadership et la gouvernance, la stratégie et la planification, l'expérience client, l'engagement du personnel, la gestion de processus et de projet, et, enfin, les partenaires et les fournisseurs. Un conseil de l'excellence interfonctionnel a été établi au début de 2016 au sein d'Ingénieurs Canada afin d'aider le personnel à évaluer les politiques, plans et procédures existants et à cerner les possibilités d'amélioration en fonction de ces six critères.

Ayant permis d'obtenir la certification bronze en décembre 2016, le projet Parcours vers l'excellence se poursuivra en 2017 et après, alors qu'Ingénieurs Canada déploiera des efforts d'amélioration continue supplémentaires qui, au bout du compte, augmenteront sa capacité à servir les ingénieurs.

### Fin 1 : Excellence en matière de réglementation

---

*Ingénieurs Canada s'assure qu'un cadre, des normes, des pratiques et des systèmes ainsi qu'un moyen permettant le transfert efficace des connaissances pour favoriser l'excellence en matière de réglementation sont à la disposition des organismes de réglementation du génie.*

#### Cadre de réglementation

Le Cadre de réglementation est un ensemble de politiques ambitieuses ayant pour objet d'aider les organismes de réglementation du génie à s'acquitter de leur mandat de réglementation de la pratique du génie et de protection de l'intérêt public. Le Cadre s'attache tout particulièrement à cerner les pratiques exemplaires nationales et internationales, à réagir aux nouvelles tendances et aux nouveaux défis, et à faciliter la mise en place de pratiques équitables qui soient accessibles, opportunes, contrôlées, transparentes, objectives et impartiales.

En 2016, nous avons rédigé 17 nouveaux éléments, que nous avons ensuite soumis aux suggestions et aux commentaires des organismes de réglementation. Nous intégrerons leurs commentaires au Cadre de réglementation au fil de sa mise au point.

#### Bureau des conditions d'admission

En 2016, le Bureau des conditions d'admission a publié avec succès les documents suivants, nouveaux ou mis à jour :

- [Guide national : Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire](#)
- [Guide national sur le développement durable et la gérance environnementale à l'intention des ingénieurs](#)
- [Guide national sur le retour à l'exercice actif de la profession](#)
- [Guide national sur le Code de déontologie](#)
- [Guide modèle national : Conflit d'intérêts](#)
- [Livre blanc sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel](#)

En outre, le Bureau des conditions d'admission a tenu ses premiers webinaires au sujet du nouveau livre blanc sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel ainsi qu'au sujet de son guide sur le développement durable et la gérance environnementale. Ces webinaires ont permis

de mettre en lumière les nouveaux documents du Bureau et de les placer dans leur contexte. Le Bureau a l'intention de tenir des webinaires supplémentaires au sujet d'autres guides, nouveaux ou révisés.

## **Bureau d'agrément**

En 2016, des pairs du Bureau des conditions d'admission ont mené à bien un examen de 43 programmes dans dix établissements universitaires afin de déterminer si ces programmes de génie respectent les normes acceptables en matière de formation pour délivrer un permis d'exercice du génie. Ces équipes de pairs — composées de près de 100 bénévoles — ont soumis leurs rapports à la décision d'agrément du Bureau.

En juin, le Bureau a décidé d'agréer deux nouveaux programmes de génie en s'appuyant sur ces rapports d'examen par les pairs.

En outre, le Bureau a continué de faire le tour des documents qu'ont dû remplir les responsables de programme et les établissements devant accueillir les visiteurs. Il a donné des ateliers pour aider les responsables accueillant les visiteurs et les bénévoles du Bureau à trouver comment alléger leur charge de travail.

En septembre 2016, le conseil d'Ingénieurs Canada a adopté un certain nombre de modifications aux critères. Il les a publiées dans le [Rapport sur les normes et les procédures d'agrément de 2016](#).

## **Forum sur l'agrément**

En août 2016, plus d'une centaine de personnes de la communauté du génie ont participé au Forum sur l'agrément organisé par Ingénieurs Canada à Toronto. Des représentants des organismes de réglementation, des étudiants, des doyens, de l'industrie ainsi que du conseil et des comités d'Ingénieurs Canada se sont réunis pour préciser leur vision commune de l'avenir de l'agrément des programmes d'études en génie au Canada. Les participants ont discuté de l'objectif, des résultats, des tendances, des possibilités et des solutions à venir concernant l'agrément, et ces discussions ont permis de formuler des recommandations mises au vote et classées par ordre de priorité. Ingénieurs Canada collabore avec les intervenants compétents à l'approfondissement de l'étude de ces priorités afin de donner suite aux recommandations formulées par les participants au Forum.

## **Ententes de reconnaissance mutuelle et mobilité**

En 2016, Ingénieurs Canada a continué de prouver son engagement à faciliter la mobilité internationale des ingénieurs. En novembre, l'organisme a créé le Répertoire de la mobilité, qui octroie aux ingénieurs qualifiés des titres indiquant leur appartenance à un groupe exclusif de professionnels qui ont atteint une norme de compétence élevée et qui sont prêts à exercer le génie dans le marché international. Les ingénieurs inscrits au répertoire ont le droit d'utiliser les titres IntPE ou APEC Engineer, montrant aux clients et employeurs potentiels qu'ils sont qualifiés et expérimentés. Dans certains pays, ces ingénieurs peuvent être admis plus rapidement s'ils sont déjà inscrits à ce répertoire.

Ingénieurs Canada a également renouvelé son entente de reconnaissance mutuelle avec le Texas Board of Professional Engineers en juin 2016. L'entente de cinq ans vise à permettre la reconnaissance des titres professionnels des ingénieurs qui souhaitent se réinstaller.

## **Admissions et évaluations**

Les membres du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) se sont réunis quatre fois en 2016 afin de discuter des pratiques d'admission exemplaires, de faciliter le transfert de

connaissances sur les problèmes d'admission au pays, d'un organisme de réglementation à un autre, et de partager de l'information à propos des initiatives d'Ingénieurs Canada.

### **Projet d'évaluation en ligne des compétences**

En septembre 2016, Ingénieurs Canada a décidé de s'associer avec l'APEGBC et de déployer son outil en ligne d'évaluation des compétences à l'échelle du Canada pour le mettre à la disposition des organismes de réglementation intéressés. Un premier groupe pilote composé de l'APEGS, d'Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick, d'Engineers Nova Scotia et d'Engineers PEI s'est réuni pour discuter de façons de mettre le système à l'essai, pour mettre sur pied le groupe d'utilisateurs pilotes et pour déterminer comment échanger des pratiques exemplaires et des leçons apprises.

Grâce à cet outil, le Projet d'évaluation en ligne sur la base des compétences permettra d'évaluer l'expérience professionnelle des ingénieurs à l'échelle nationale.

### **Discipline et application de la loi**

Dans le cadre de la réunion annuelle du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi en juin 2016, des représentants de chaque organisme de réglementation ont fait le point sur les pratiques en vigueur, discuté de cas applicables et d'enjeux juridiques, et repéré des modes de collaboration et de partage d'information plus efficaces.

### **Exercice professionnel**

L'année 2016 a vu la mise en place du Groupe national des responsables de l'exercice, chargé d'assurer entre les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux une liaison pour les questions se rapportant à l'exercice de la profession. Le groupe partagera de l'information, discutera de politiques et tirera les leçons des pratiques prometteuses de chaque organisme de réglementation en ce qui concerne l'exercice de la profession.

Le Groupe a tenu sa première réunion en novembre 2016 afin de discuter des enjeux de l'exercice de la profession, y compris les exigences du développement professionnel continu, les programmes de gestion de la qualité et l'échange de guides.

### **Catalogue de jurisprudence**

En 2016, Ingénieurs Canada a créé un [catalogue de jurisprudence](#) en ligne devant servir de dépôt central de la jurisprudence établie au pays qui présente un intérêt pour les organismes de réglementation de la profession d'ingénieur. Le catalogue recueille et résume les décisions de jurisprudence susceptibles d'avoir une incidence sur la réglementation de la profession d'ingénieur. Il sera enrichi à mesure que des affaires pertinentes seront tranchées.

## **Fin 2 : Confiance dans la profession**

---

*Ingénieurs Canada s'assure que les parties prenantes ont la preuve que les ingénieurs respectent des normes rigoureuses, qu'ils exercent avec compétence et intégrité, et que leur travail et l'autoréglementation de leur profession profitent à la société.*

### **Sondage sur les perceptions du public**

Pour mieux comprendre comment le public perçoit la valeur, l'impact, les opportunités et les défis de la profession d'ingénieur, Ingénieurs Canada a réalisé une enquête auprès des Canadiens en décembre 2016. Dans l'ensemble, les [résultats](#) donnent une image positive du génie au Canada. La perception fondamentale de la profession est bonne et encourageante. Cependant, il est

possible pour la profession d'être plus présente à l'esprit des Canadiens et de se présenter comme un chef de file dans le débat sur les grands enjeux du pays.

## Énoncés de principe nationaux

L'équipe des Affaires publiques d'Ingénieurs Canada a fait le tour des énoncés de principe nationaux afin de les actualiser et de s'assurer qu'ils affichent correctement la position des ingénieurs sur les grands enjeux. En outre, compte tenu de l'évolution des priorités gouvernementales et des nouveaux secteurs d'intervention, le conseil a rédigé et adopté trois nouveaux énoncés de principe nationaux :

- [Études en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques](#)
- [Infrastructures dans les réserves autochtones et les collectivités éloignées](#)
- [Innovation et productivité](#)

## Énoncés d'enjeu

Ingénieurs Canada a publié de nouveaux énoncés en 2016 sur trois grands enjeux nationaux qui concernent le génie. Ils décrivent le travail entrepris par l'organisme de concert avec les gouvernements fédéral et provinciaux afin de promouvoir les intérêts de la profession d'ingénieur :

- [Intégration des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les demandes de propositions pour la conception/construction d'infrastructures](#)
- [Un dialogue national pour moderniser les congés de maternité et congés parentaux](#)
- [Exercice professionnel dans le domaine du génie logiciel](#)

## Journée de contact 2016

En mars 2016, Ingénieurs Canada a tenu sa Journée de contact la plus productive sur la Colline du Parlement. Des membres du Comité du programme *Rapprocher le gouvernement et les ingénieurs*, un étudiant en génie et des employés d'Ingénieurs Canada ont rencontré 40 députés de trois partis représentant neuf provinces et territoires. Les rencontres ont permis de faire connaître la profession d'ingénieur à plusieurs des nouveaux députés ; on y a abordé un certain nombre d'enjeux prioritaires pour la profession, dont les infrastructures résistantes aux changements climatiques, la diversité dans la profession d'ingénieur et l'importance du rôle que jouent les ingénieurs dans la protection de l'environnement, de l'économie et des Canadiens. Les rencontres ont également permis de montrer aux députés que les ingénieurs sont de bon conseil quand vient le temps de prendre des décisions s'appuyant sur des données probantes.

## Témoignage au Sénat

En avril 2016, Ingénieurs Canada a été invité à présenter un [témoignage](#) oral et écrit au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce dans le cadre d'une étude sur les obstacles au commerce intérieur. Le rapport du Comité permanent qui en a découlé formulait sept recommandations visant à contribuer à faire baisser les obstacles au commerce et à faire croître la mobilité de la main-d'œuvre au Canada, et voyait d'un bon œil le travail accompli par l'organisme pour améliorer la mobilité des ingénieurs à l'échelle du Canada.

## Mémoires à l'intention du gouvernement

Ingénieurs Canada a présenté au gouvernement fédéral des commentaires et des recommandations sur divers enjeux qui ont une incidence sur la profession d'ingénieur.

- [Budget 2016](#)
- [Cadre de référence provisoire du comité d'experts sur la modernisation de l'Office national de l'énergie](#)



- [Processus d'évaluation environnementale : cadre de référence provisoire pour le comité d'experts](#)
- [Immigration](#)
- [Importance de l'amélioration de la résilience climatique des infrastructures](#)
- [Infrastructures des collectivités](#)
- [Stratégie fédérale de développement durable, 2016-2019](#)
- [Innovation](#)
- [Prestations et congés de maternité et parentaux](#)

### **Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques**

L'année dernière a vu une augmentation notable de la visibilité et de l'utilisation du protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques (CVIIP), non seulement chez les ingénieurs en infrastructures, mais aussi dans les industries où l'on collabore étroitement avec les ingénieurs et où l'on fait régulièrement appel à leur expertise. Par exemple, l'Association canadienne de l'électricité est la première à avoir recommandé le protocole du CVIIP. Elle le présentait aux producteurs canadiens d'électricité comme un outil d'adaptation climatique à intégrer à la planification dans le secteur de l'électricité.

Dans le cadre de ces efforts visant à faire connaître le protocole du CVIIP comme un outil d'adaptation climatique, huit conférences et cinq exposés ont abordé le sujet du protocole dans le cadre de forums et d'assemblées générales annuelles. En 2016, on a donné sept ateliers du CVIIP et mené à bien cinq projets ayant eu recours au protocole, alors que plusieurs autres allaient déjà bon train à la fin de l'année.

### **Professionnel de la résilience des infrastructures**

En juin 2016, Ingénieurs Canada a lancé à l'intention des ingénieurs un nouveau programme de certification de [Professionnel de la résilience des infrastructures](#) (PRI). La formation offerte par ce programme permet aux ingénieurs d'acquérir les connaissances et les compétences supplémentaires nécessaires pour planifier, concevoir et gérer des infrastructures résilientes aux impacts des changements climatiques.

En juin, les diplômés de la première cohorte du programme de certification de PRI se sont vu accorder leurs titres. La certification PRI procure aux propriétaires et exploitants d'infrastructures, aux gouvernements et au public la confiance accrue que les recommandations ou approbations faites par ces ingénieurs s'appuient sur une formation et une expérience avancées en matière d'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques, de gestion des risques et d'adaptation au climat.

### **Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs**

Ingénieurs Canada a continué de participer au Comité sur l'ingénierie et l'environnement de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, en se concentrant sur l'adaptation aux changements climatiques et sur l'application du protocole du CVIIP à l'échelle internationale.

En mai 2016, Ingénieurs Canada a pris part à la réunion des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Bonn, en Allemagne, où l'organisme a donné un atelier du CVIIP et animé une séance quotidienne intitulée « Engineers Hour » pour sensibiliser les délégués et les ingénieurs présents au rôle du génie dans l'adaptation au climat et l'atténuation des changements climatiques. En 2016, le Fonds d'adaptation de la CCNUCC a fourni les sommes nécessaires à la réalisation de son premier projet du CVIIP, au moment de l'application du protocole à des réseaux d'aqueduc du Costa Rica. Le projet a démarré à l'automne de 2016.

## IngéniStudio

Ingénieurs Canada a lancé un concours de photos en novembre 2016 pour inciter la communauté des ingénieurs à célébrer les réalisations techniques et les ingénieurs du Canada. C'est dans son nouveau [site Web IngéniStudio](#) qu'il a tenu le concours et dans lequel quelque 200 photos lui ont été soumises par des gens de partout au Canada, dont des ingénieurs, des étudiants en génie et des firmes d'experts-conseils.

Ingénieurs Canada, grâce à l'appui généreux de la Great-West, compagnie d'assurance-vie, a sélectionné huit gagnants d'un prix hebdomadaire, trois gagnants d'un grand prix, puis le gagnant de la photo favorite de la communauté.

### Fin 3 : Pérennité de la profession

---

*Ingénieurs Canada s'assure que les parties prenantes ont de l'information sur la façon dont le génie est exercé au Canada et que le génie est reconnu comme une profession attrayante.*

### Femmes en génie

Ingénieurs Canada a publié le document [Gérer les transitions : quoi faire avant, pendant et après un congé](#) en janvier 2016, un guide de planification décrivant les pratiques exemplaires en matière de gestion des congés parentaux à l'intention des employés et des employeurs des domaines du génie et des géosciences.

La publication du document *Gérer les transitions* par Ingénieurs Canada coïncide avec sa demande d'amélioration des congés de maternité et parentaux offerts ainsi qu'avec son appui au projet de loi C-243 — visant la création d'un programme national d'aide à la maternité et modifiant la *Loi sur l'assurance-emploi*. Ingénieurs Canada était persuadé que ce projet de loi constituerait une première étape importante vers l'élimination des obstacles auxquels se heurtent encore les femmes au sein et en dehors de la profession d'ingénieur. La Chambre des communes l'a adopté en octobre.

C'est aussi en 2016 qu'a été mis sur pied le groupe de champions de l'initiative 30 en 30, composé de représentants des organismes qui ont promis de soutenir la réalisation des objectifs de l'initiative — l'engagement d'Ingénieurs Canada à faire passer le pourcentage de femmes parmi les nouveaux ingénieurs à 30 % d'ici 2030. Le groupe de champions a tenu sa première réunion afin d'échanger des idées et des pratiques prometteuses de partout au pays dans le but de faire croître la représentation des femmes en génie.

En outre, Ingénieurs Canada a tenu cinq séances au cours de la conférence de la Coalition canadienne des femmes en génie, en sciences et en technologie (CCWESTT), y compris une tribune politique réunissant les députées Marilyn Gladu, P.Eng., présidente du Comité permanent de la condition féminine et porte-parole conservatrice en matière de sciences, et Sheila Malcolmson, porte-parole du NPD en matière de condition féminine.

### Autochtones et formation en génie

En 2016, Ingénieurs Canada a publié un nouveau rapport à l'appui de la création de programmes d'accès au génie destinés aux Autochtones du Canada. Ce rapport, intitulé [Accès des Autochtones à des programmes secondaires de génie](#), décrit sept pratiques qui contribuent à la réussite des étudiants autochtones en facilitant leur transition vers des programmes de génie postsecondaires. Le présent rapport vise à favoriser une discussion en vue d'obtenir une juste représentation des Autochtones en génie au Canada.

Ingénieurs Canada a également assisté à la conférence nationale de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES) à Minneapolis, au Minnesota, en novembre 2016, et rencontré

le dirigeant de l'AISES pour discuter de collaboration et de mise sur pied d'une section canadienne.

### **Mois national du génie**

Dans le cadre du Mois national du génie de 2016, plus de 500 événements se sont déroulés au pays, organisés par des centaines de bénévoles issus des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux. Ingénieurs Canada a lancé un nouveau thème pour les célébrations de cette année — Il y a une place pour toi —, qui vise à montrer aux jeunes Canadiens que, dans le large éventail de disciplines et d'applications du génie, ils peuvent trouver un domaine qui éveille leur intérêt.

En outre, Ingénieurs Canada a dévoilé la mise à jour du [site Web du Mois national du génie](#) dans le cadre des célébrations de 2016. Il propose de nouvelles fonctions, y compris un endroit pour en apprendre davantage sur les disciplines du génie, des portraits d'ingénieurs, ainsi que la fonction interactive *Trouver sa place*, qui permet aux visiteurs d'apprendre comment leurs champs d'intérêt pourraient les mener à une carrière en génie.

### **Future City**

En 2016, Ingénieurs Canada s'est associé à DiscoverE, un organisme sans but lucratif des États-Unis qui organise la compétition Future City depuis 1992 et dans le cadre de laquelle des élèves du premier cycle secondaire d'imaginer, de concevoir et de bâtir des villes du futur. En septembre 2016, Ingénieurs Canada a introduit la compétition pour la première fois dans des écoles du Canada, soit dans 50 classes du Conseil scolaire du district de Durham et dans huit classes des écoles participantes de l'Île-du-Prince-Édouard.

### **Écusson pour les Guides**

Inspiré par le programme Girl Guides d'Engineers Nova Scotia, Ingénieurs Canada a créé fin 2016 un écusson à l'intention des Guides qui participent à des activités liées au génie sous la supervision d'un ingénieur ou d'un ingénieur stagiaire ou junior.

Ces activités exposent les filles à l'ingénierie qui se retrouve dans la vie quotidienne et les aident à comprendre le fonctionnement du monde qui les entoure.

### **Carte de souhaits d'Ingénieurs Canada pour 2016**

Pendant la période des fêtes de 2016, Ingénieurs Canada a tenu un concours de dessin qui a servi de point de départ à sa carte de souhaits unique pour la fin d'année. L'organisme demandait aux élèves de partout au pays d'illustrer, sous forme de dessin, comment le génie venait stimuler leur activité préférée de l'hiver ou des vacances de Noël. [Voici](#) quelques-uns des dessins qu'ils nous ont transmis.

### **Fédération canadienne étudiante de génie**

Ingénieurs Canada a approfondi sa relation avec la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) en 2016, échangeant des points de vue avec plus de 600 étudiants dans le cadre des trois principaux événements de la FCEG : la Compétition canadienne d'ingénierie, le Congrès de la FCEG et la Conférence sur la Diversité en ingénierie. En outre, des représentants de la FCEG ont pris part au Forum sur l'agrément d'Ingénieurs Canada au mois d'août. Cette relation plus forte permet à Ingénieurs Canada de mieux communiquer avec les étudiants en génie et de faire valoir l'utilité du permis d'ingénieur une fois qu'ils obtiennent leur diplôme.

## Programmes d'affinité et d'assurances

En 2016, Ingénieurs Canada a continué d'élargir la gamme de régimes d'assurance et de services financiers qu'il offre aux ingénieurs :

- En partenariat avec Manuvie, Ingénieurs Canada a lancé un régime d'assurance soins médicaux et dentaires pour ingénieurs retraités expressément pour couvrir cette étape de la vie, offrant trois niveaux de couverture en réponse aux besoins ou au budget propres aux membres.
- Ingénieurs Canada, en collaboration avec Manuvie, offre une protection supplémentaire de 50 000 \$ aux membres qui font une première demande d'assurance-vie temporaire.
- Une collaboration fructueuse entre TD et Ingénieurs Canada a permis de continuer d'offrir le programme d'assurance habitation et automobile aux membres de l'OIQ.
- Ingénieurs Canada, en partenariat avec Pro-Form Sinclair Professional, a mis au point une présentation instructive destinée aux organismes de réglementation de la profession d'ingénieur, qui pourront ainsi faire connaître le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire, et sa protection accrue, aux ingénieurs et aux géoscientifiques.

## Recherche

Ingénieurs Canada a produit trois rapports de recherche importants en 2015 : le Rapport sur les inscriptions en génie et les diplômes décernés, le Rapport national sur les effectifs et le Rapport sur le sondage auprès des finissants en génie. Ils sont destinés aux décideurs et aux membres de la communauté des ingénieurs. Dans l'ensemble, les rapports dénotent une forte croissance du nombre de membres de la profession d'ingénieur et du nombre d'étudiants inscrits à un programme d'études en génie.

## Ingénirama

Ingénieurs Canada a lancé en 2016 [Ingénirama](#), un outil très utile pour quiconque recherche des informations sur le génie ou souhaite explorer l'univers des carrières dans ce domaine. À l'aide de statistiques et de données sur les taux d'emploi, les salaires, les inscriptions postsecondaires et la diversité, Ingénirama présente l'information de façon accessible et aisément compréhensible, par discipline du génie et par province. Ingénirama présente également des portraits d'ingénieurs, des descriptions d'emplois types et les qualifications requises pour occuper ces emplois, ainsi qu'un survol des carrières offertes dans chaque discipline afin de donner aux visiteurs une bonne idée de ce qu'est la profession d'ingénieur. En outre, le site collige les affichages de postes d'ingénieur de différentes sources, offrant un guichet unique à quiconque cherche un emploi en génie au Canada.

## Laboratoire d'innovation en génie

Ingénieurs Canada, cofondateur et ambassadeur du Laboratoire d'innovation en génie, a assisté à trois de ses ateliers en 2016, dont un à Ottawa, en Ontario, organisé par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique.

Le Laboratoire a également permis de lancer, en août 2016, une nouvelle initiative visant à ouvrir un dialogue sur la meilleure façon d'intégrer la formation en leadership aux programmes d'études en génie. La conférence inaugurale de cette initiative intitulée NICKEL (National Initiative on Capacity Building and Knowledge Creation for Engineering Leadership) a rassemblé une quarantaine de décideurs, d'universitaires et de représentants de l'industrie de partout au Canada à l'Université de Toronto. Les participants ont échangé sur leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de leadership, de créativité, d'innovation et d'entrepreneuriat.

#### **Fin 4 : Protection des termes propres au génie**

---

*Pour veiller à ce que le public ne soit pas induit en erreur par une utilisation abusive des termes, des mots, des titres et des images qui sont propres à la marque du génie dans les noms de sociétés fédérales et de marques de commerce, Ingénieurs Canada gère un programme de protection de ses marques.*

Au nom des organismes provinciaux de réglementation de la profession d'ingénieur, Ingénieurs Canada détient et administre un portefeuille de propriété intellectuelle qui comprend des marques officielles et des marques de commerce enregistrées, notamment des marques de certifications enregistrées. Ingénieurs Canada est le propriétaire d'une marque officielle pour chacun des titres suivants :

ENGINEER  
ENGINEERING  
CONSULTING ENGINEER  
PROFESSIONAL ENGINEER  
P.ENG.

GÉNIE  
INGÉNIERIE  
INGÉNIEURCONSEIL  
INGÉNIEUR  
ING.

En 2016, Ingénieurs Canada a obtenu soit des ententes de consentement, soit le retrait volontaire de 20 demandes de marque de commerce qui ont été déposées auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Douze de ces demandes ont été retirées volontairement ou sont réputées abandonnées, une décision a été rendue en faveur du demandeur et sept ententes de consentement sont intervenues. Habituellement, Ingénieurs Canada conclut des ententes de consentement avec des ingénieurs ou des firmes qui sont membres d'un organisme provincial ou territorial de réglementation de la profession.

En collaboration avec les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux, Ingénieurs Canada a consenti en 2016 à 37 demandes d'ingénieurs qui cherchaient à enregistrer pour une société de régime fédéral un nom contenant le terme « expert-conseil » ou des termes apparentés.

#### **Notre culture**

---

En 2016, le personnel d'Ingénieurs Canada a continué de faire état de sa forte implication dans la communauté et de ses activités bénévoles :

- Pour célébrer le National Cupcake Day le 29 février 2016, le personnel d'Ingénieurs Canada a organisé une vente de pâtisseries au profit de la Société protectrice des animaux d'Ottawa. Les membres du personnel ont fait cuire des centaines de petits gâteaux et dépassé l'objectif de financement de 1 000 \$.
- Le personnel a participé à l'événement Grand Vélo du cœur de la Fondation des maladies du cœur, recueillant plus de 2 160 \$ grâce à ses efforts de souscription et au don d'Ingénieurs Canada.
- Des membres du personnel d'Ingénieurs Canada font volontairement des dons à la Fondation commémorative du génie canadien (FCGC) au moyen d'une retenue salariale.
- En décembre, le comité social d'Ingénieurs Canada a donné 500 \$ au centre de jeunes *Door Youth Center* à Ottawa, dans le cadre de ses dons de charité de la période des fêtes. Ce centre permet aux jeunes d'obtenir une aide aux études ou une aide à l'emploi, de bénéficier de programmes de promotion de la santé et des loisirs, et d'enchaîner avec d'autres programmes et services communautaires axés sur les jeunes.
- Également en décembre, Ingénieurs Canada a organisé pour la période des fêtes une collecte d'aliments et de cadeaux pour High Jinx, une entreprise à vocation sociale du centre-ville d'Ottawa qui offre à ceux et celles qui en ont besoin des repas, des produits et des services — et surtout, un sentiment d'appartenance à la collectivité.

**Note d'information sur la taille du conseil d'Ingénieurs Canada**

Préparée par Engineers Nova Scotia

Mai 2017

Selon la plupart des études portant sur la bonne gouvernance, la taille d'un conseil efficace devrait se situer entre 7 et 11 personnes.

Le conseil actuel d'Ingénieurs Canada comprend 27 personnes, dont cinq conseillers. Étant donné la formule utilisée pour déterminer la composition du conseil, une croissance annuelle de 3 % du nombre d'ingénieurs au Canada se traduira par l'ajout d'un nouveau membre environ tous les 18 mois.

Engineers Nova Scotia estime que le conseil actuel n'est pas efficace, en grande partie à cause de sa taille. Engineers Nova Scotia croit en outre que l'assemblée des membres devrait demander au conseil d'élaborer un plan approuvé en vue de réduire sa taille au cours des prochaines années.

Engineers Nova Scotia croit qu'une telle motion permettrait au conseil de devenir beaucoup plus efficace, et ce, sans que cela ait d'incidence sur les membres actuels du conseil.

Motion :

*QUE le conseil d'Ingénieurs Canada élabore un plan, devant être soumis à l'assemblée des membres au plus tard en mai 2018, en vue de réduire sa taille de façon significative d'ici mai 2020.*

**Note d'information sur les revenus de programmes d'affinité**

Préparée par Engineers Nova Scotia

Mai 2017

Ingénieurs Canada est partie à plusieurs ententes avec des entreprises de services financiers. Aux termes de ces ententes, Ingénieurs Canada tire des revenus (« revenus de programmes d'affinité ») en fonction de l'acquisition de produits et de services par les membres de ses ordres constituants. Ingénieurs Canada considère habituellement ces ententes comme étant de nature confidentielle et n'en communique pas le contenu à ses ordres constituants.

Une présentation donnée au Groupe des chefs de direction en mars 2012 indiquait que les professions de juriste et d'ingénieur étaient les deux seules au Canada à suivre une approche entièrement nationale en matière de programmes d'assurances, et que la profession juridique exécute son programme par l'entremise d'une organisation sœur indépendante, l'Association d'assurances du Barreau canadien. Les professions comptable et médicale suivent une approche provinciale ou régionale. La profession d'ingénieur semble donc être un cas unique, mais on ne connaît pas de bonne raison qui puisse le justifier.

Selon les états financiers audités d'Ingénieurs Canada, de 2011 à 2015, les cotisations des membres ont augmenté de 15 %, tandis que les revenus de programmes d'affinité ont augmenté de 38 %. En 2015, les revenus de programmes d'affinité se chiffraient à 5,9 millions \$ et constituaient 68 % du financement total de l'organisme, à l'exception des contributions gouvernementales pour « projets spéciaux ». Les états financiers de 2016, lorsqu'ils seront rendus publics, indiqueront fort probablement que ces chiffres continuent d'augmenter de façon significative.

Engineers Nova Scotia croit qu'il est en soi mauvais pour le leadership de la profession d'ingénieur du Canada d'être financé presque entièrement par des paiements directs provenant de compagnies d'assurances. Nous croyons aussi qu'il est foncièrement mauvais pour les propriétaires – les organismes de réglementation – de se voir refuser l'accès aux modalités et conditions de ces ententes. Nous croyons que la situation actuelle réduit la responsabilité financière d'Ingénieurs Canada et n'encourage pas la participation réelle des propriétaires.

Motion :

*QUE le conseil d'Ingénieurs Canada fasse preuve de beaucoup plus de transparence quant aux revenus provenant des programmes d'affinité et en rende compte aux organismes de réglementation.*

NOTE D'INFORMATION  
**ORGANISATIONS AYANT RECOURS À LA SOLLICITATION**

---

## 1. Objectif

Cette note a pour but d'informer le conseil des étapes à suivre impérativement pour qu'Ingénieurs Canada se conforme à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (la « Loi BNL »).

## 2. Contexte

La Loi BNL oblige Ingénieurs Canada à produire chaque année une déclaration annuelle. Sur celle-ci, Ingénieurs Canada a à tout le moins l'obligation de déterminer si elle est une « organisation ayant recours à la sollicitation ». On considère qu'une organisation a recours à la sollicitation lorsqu'elle reçoit plus de 10 000 \$ en revenu de sources publiques au cours d'un même exercice financier. Au nombre des sources publiques, on compte les subventions ou les mécanismes d'aide financière semblables du gouvernement fédéral, d'un gouvernement provincial ou d'une administration municipale, ou encore d'une agence d'un de ces paliers de gouvernement<sup>1</sup>.

Dans le passé, Ingénieurs Canada a indiqué ne pas constituer une organisation qui a recours à la sollicitation. À la fin de l'année 2015, cependant, nous avons reçu de la part d'EDSC un financement de 150 000 \$ relativement au Projet d'évaluation en ligne des compétences. En recevant cette somme, nous sommes entrés dans le champ de la définition d'une organisation ayant recours à la sollicitation, ce qui signifie qu'il nous faut désormais satisfaire à des exigences supplémentaires en vertu de la Loi. Plus particulièrement, Ingénieurs Canada a l'obligation :

- de présenter ses états financiers dans les 21 jours précédant chaque assemblée annuelle;
- d'inclure dans ses statuts une clause stipulant que tout reliquat de biens en cas de liquidation de l'organisation soit remis à un donataire reconnu, selon la définition de la *Loi de l'impôt sur le revenu*<sup>2</sup>.

Il est facile de se plier à la première exigence et le service des Finances prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que le directeur de Corporations Canada reçoive un exemplaire des états financiers une fois ces derniers finalisés par un expert-comptable.

La seconde exigence nous oblige toutefois à modifier nos statuts de prorogation. À l'heure actuelle, les statuts d'Ingénieurs Canada stipulent que « tout reliquat de biens lors de la liquidation de l'organisation, après le règlement des dettes, doit être transféré à une organisation canadienne ou plus ayant des objectifs apparentés ou similaires, y compris les membres de l'organisation » (traduction libre).

L'énoncé actuel du traitement des biens résiduels à la dissolution est le reflet de notre réalité : nos principales sources de revenus résident dans les programmes d'affinités et les cotisations versées par nos membres. La subvention d'EDSC ne constitue qu'une source mineure de revenu pour Ingénieurs Canada et, de plus, selon les conditions de l'entente, il ne restera pas de fonds publics dans les coffres d'Ingénieurs Canada à la fin de l'entente portant sur le Projet ou au moment de la liquidation de l'organisation. Néanmoins, étant donné que les organisations ayant recours à la sollicitation reçoivent des fonds publics, elles sont tenues de satisfaire aux exigences prescrites afin d'« assurer la transparence et la reddition de comptes » au titre des revenus provenant de sources publiques.

---

### Notes :

<sup>1</sup> Lorsqu'une organisation devient une organisation ayant recours à la sollicitation, elle le demeure pendant trois ans.

<sup>2</sup> Un « donateur reconnu » est une organisation en mesure d'émettre des reçus officiels pour les dons qu'elle reçoit de particuliers ou d'organismes, ce qui comprend les organismes de bienfaisance enregistrés, les municipalités canadiennes enregistrées, les organismes publics enregistrés assumant une fonction gouvernementale au Canada, etc. Les organismes de réglementation du génie ne sont pas considérés comme des donateurs reconnus.



### 3. Étapes nécessaires pour se conformer à la Loi BNL

Bien que, théoriquement, nous ne nous soyons pas conformés à la Loi BNL depuis le 27 mai 2016<sup>3</sup>, en suivant les étapes ci-dessous, nous pouvons remédier à cette infraction sans subir de pénalité :

- a) Modifier les statuts de prorogation d'Ingénieurs Canada;
- b) Envoyer les états financiers de 2016;
- c) Corriger l'information contenue dans la déclaration annuelle de 2016 (en indiquant que nous étions une organisation ayant recours à la sollicitation en 2016) et produire à nouveau la déclaration.

### 4. Recommandation concernant la révision des statuts

Les dispositions suivantes de la Loi BNL sont applicables :

- art. 234 : « Si l'organisation a reçu des biens d'une personne à la condition qu'elle les lui remette en cas de dissolution, le liquidateur remet ces biens à la personne. »
- par. 235(2) : « Les statuts de l'organisation doivent prévoir que le reliquat de ses biens après le règlement de ses dettes, à l'exception des biens visés à l'article 234, est transféré, en cas de liquidation, à un ou plusieurs donataires reconnus [...] »

Au bout du compte, Ingénieurs Canada devrait pouvoir modifier ses statuts de prorogation afin de refléter un transfert progressif des biens, de la manière suivante :

Tout reliquat de biens lors de la liquidation de l'organisation, après le règlement des dettes, doit être transféré à une organisation canadienne ou plus ayant des objectifs apparentés ou similaires, y compris les membres de l'organisation, à condition que, au cas où l'organisation est une organisation ayant recours à la sollicitation, tout reliquat de biens lors de la liquidation de l'organisation, après le règlement des dettes, y compris l'obligation de l'organisation de rendre tout bien qu'une personne lui a transféré à condition qu'il lui soit remis à la dissolution de l'organisation, doit plutôt être transféré à un ou plusieurs donateurs reconnus, tel que le conseil d'administration le décidera à sa dernière réunion.

Cela reflète le fait qu'il se peut que nous ne soyons pas toujours une organisation ayant recours à la sollicitation et que, indépendamment du fait que nous le soyons ou non, nous souhaiterions que les biens soient répartis d'abord entre des organismes ayant des objectifs similaires (y compris les organismes de réglementation), puis entre des donateurs reconnus, qui devront être désignés par les administrateurs.

---

<sup>3</sup> Les exigences ne s'appliquent pas automatiquement au moment où l'organisation reçoit plus de 10 000 \$ en fonds publics. Elles s'appliquent plutôt au moment où l'organisation tient son assemblée annuelle des membres au terme d'un exercice financier. L'assemblée annuelle permet à l'organisation d'apporter les changements nécessaires pour répondre aux exigences.



États financiers

## **INGÉNIEURS CANADA**

Exercice clos le 31 décembre 2016



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

Aux membres d'Ingénieurs Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Ingénieurs Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Ingénieurs Canada au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*KPMG* A. K. A. / S. E. N. C. R. L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 19 avril 2017

Ottawa, Canada

# INGÉNIEURS CANADA

État de la situation financière

Au 31 décembre 2016, avec des informations comparatives pour 2015

	2016	2015
<b>Actifs</b>		
Actifs à court terme		
Encaisse (note 3)	796 855 \$	895 623 \$
Montants à recevoir (note 4)	1 192 884	1 280 064
Charges payées d'avance	291 125	134 985
	<u>2 280 864</u>	<u>2 310 672</u>
Placements (note 5)	6 475 345	5 959 388
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 6)	1 447 164	1 721 609
	<u>10 203 373 \$</u>	<u>9 991 669 \$</u>

## Passifs et actifs nets

Passifs à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	579 628 \$	702 504 \$
Apports reportés	170 899	126 724
	<u>750 527</u>	<u>829 228</u>
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail (note 8)	833 200	514 531
Actifs nets (note 9)		
Fonds affectés à l'interne		
Fonds quadriennal pour opérations	4 000 000	4 000 000
Fonds général pour imprévus	1 325 000	1 325 000
Fonds pour l'achat d'immobilisations	250 000	250 000
Autre fonds affecté à l'interne	211 400	211 400
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	1 039 265	1 273 421
Non affectés	1 793 981	1 588 089
	<u>8 619 646</u>	<u>8 647 910</u>
Engagements (note 10)		
	<u>10 203 373 \$</u>	<u>9 991 669 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

\_\_\_\_\_ administrateur

\_\_\_\_\_ administrateur

# INGÉNIEURS CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec des informations comparatives pour 2015

	2016	2015
<b>Produits</b>		
Évaluation du régulateur	2 931 587 \$	2 836 879 \$
Affinité et assurances (note 11)	5 594 769	5 200 086
Produits financiers	550 954	285 255
Projet d'évaluation en ligne des compétences	29 451	13 870
Recherche et rayonnement	190 000	171 814
Assurance responsabilité professionnelle secondaire	711 431	683 408
Politiques publiques	26 209	154 117
Agrément	22 369	6 272
Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées	17 500	21 875
Revenus de loyer	28 809	5 211
Autres	3 238	40 450
	<u>10 106 317</u>	<u>9 419 237</u>
<b>Charges</b>		
Gouvernance et haute direction	295 727	142 233
Réunions du conseil d'administration	523 315	544 543
Comités du conseil d'administration	90 229	74 992
Voyages du DG et président	183 286	200 788
Ressources humaines	5 048 572	4 688 881
Finance et administration	1 348 248	1 298 145
Services d'information	75 915	45 172
Programmes d'affinité et d'assurances	883 582	808 519
Recherche et rayonnement	438 858	456 884
Communications	211 199	211 040
Agrément	351 575	403 230
Soutien réglementaire	311 173	466 641
Conditions d'admission	92 505	94 702
Affaires publiques	56 236	59 525
Politiques publiques	121 609	137 468
Affaires juridiques et protection des marques	102 552	122 253
	<u>10 134 581</u>	<u>9 755 016</u>
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<u>(28 264) \$</u>	<u>(335 779) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

# INGÉNIEURS CANADA

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec des informations comparatives pour 2015

	Fonds quadriennal pour opérations (note 9)	Fonds général pour imprévus (note 9)	Fonds pour l'achat d'immobi- lisations (note 9)	Autre fonds affecté à l'interne (note 9)	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 9)	Non affectés	2016	2015
Solde au début de l'exercice	4 000 000 \$	1 325 000 \$	250 000 \$	211 400 \$	1 273 421 \$	1 588 089 \$	8 647 910 \$	8 983 689 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	-	-	(337 022)	308 758	(28 264)	(335 779)
Acquisition d'immobilisations corporelles d'actifs incorporels	-	-	-	-	102 866	(102 866)	-	-
<b>Solde à la fin d'exercice</b>	<b>4 000 000 \$</b>	<b>1 325 000 \$</b>	<b>250 000 \$</b>	<b>211 400 \$</b>	<b>1 039 265 \$</b>	<b>1 793 981 \$</b>	<b>8 619 646 \$</b>	<b>8 647 910 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# INGÉNIEURS CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2016, avec des informations comparatives pour 2015

	2016	2015
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(28 264) \$	(335 779) \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	376 948	297 665
Amortissement des incitatifs à la location	(62 673)	(8 892)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	363	119 945
Variation des gains non réalisés sur placements (note 5)	304 023	76 422
Variations des postes hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des sommes à recevoir	87 180	(7 078)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(156 140)	60 375
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(122 876)	355 338
Augmentation des apports reportés	44 175	126 724
	442 736	684 720
Activités de financement		
Produits de la cession de placements	-	750 000
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail reçu	381 342	523 423
	381 342	1 273 423
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(819 980)	(324 848)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(102 866)	(1 341 994)
	(922 846)	(1 666 842)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(98 768)	291 301
Encaisse au début de l'exercice	895 623	604 322
Encaisse à la fin de l'exercice	796 855 \$	895 623 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

## 1. Lois applicables et nature des activités

Ingénieurs Canada est une fédération nationale qui regroupe les douze ordres provinciaux et territoriaux autorisés à délivrer des permis d'exercice aux ingénieurs et à réglementer l'exercice de la profession dans tout le Canada. Ingénieurs Canada existe pour que ses ordres constituants disposent du soutien nécessaire à une profession d'ingénieur qui progresse et s'autoréglemente, et ce, dans l'intérêt public et à un coût justifié par les résultats.

Ingénieurs Canada a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 31 octobre 2013, le Conseil canadien des ingénieurs est devenu Ingénieurs Canada et, depuis cette date, les statuts constitutifs d'Ingénieurs Canada sont dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* plutôt que de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En sa qualité d'organisme sans but lucratif, Ingénieurs Canada est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

## 2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après :

### a) Mode de présentation

Ingénieurs Canada applique la méthode du report propre aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

### b) Constatation des produits

Les principales sources de revenus d'Ingénieurs Canada sont les cotisations des membres, les montants provenant des programmes d'affinité et d'assurance, et les revenus provenant des projets financés par le gouvernement.

Les revenus découlant des cotisations des ordres constituants sont constatés au moment où ces derniers sont facturés. Ces montants sont comptabilisés dans la catégorie « Finance et administration » dans l'état des résultats. Les revenus provenant des programmes d'affinité sont constatés lorsque le montant devient recouvrable en vertu de l'entente.

Les fonds versés par le gouvernement qui sont grevés d'affectations externes et affectés à des projets particuliers sont reportés et constatés en produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Le financement reçu aux fins des dépenses en immobilisations est reporté et amorti sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

Les revenus d'intérêt sont reconnus selon le nombre de jours pendant lesquels le placement a été détenu durant l'année. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains et pertes sur la cession des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Tous les revenus de placements, y compris les gains et pertes réalisés ou non réalisés sur les placements, sont constatés dans l'état des résultats.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### b) Constatation des produits (suite)

Les revenus des projets financés par des sources externes, qui comprennent les revenus des projets financés par le gouvernement, sont constatés selon la méthode du report au fur et à mesure que les charges admissibles connexes sont engagées, conformément aux dispositions de chaque contrat. Les sommes reçues en excédent des charges admissibles sont comptabilisées sous forme de passif.

### c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait choisi de les reporter à la juste valeur. Ingénieurs Canada a choisi de reporter ces instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour acquérir des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation à la fin de chaque exercice. S'il existe une indication de dépréciation, Ingénieurs Canada doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le montant que pourrait rapporter la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'Ingénieurs Canada pourrait tirer de l'exercice de ses droits sur tout bien affecté en garantie. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, Ingénieurs Canada comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

### d) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel cesse de contribuer à la capacité d'Ingénieurs Canada de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Actif	Durée
Immobilisations corporelles	
Ameublement, accessoires et équipement	4 ans
Matériel informatique	4 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail
Actifs incorporels	
Logiciels	4 ans
Projet <i>Engineering Talent</i>	4 ans

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### e) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs relatifs à un bail sont reportés et amortis sur la durée du bail. L'amortissement annuel est comptabilisé à titre de crédit dans les charges locatives.

### f) Charges imputées

Dans l'état des résultats, Ingénieurs Canada présente ses charges par fonction.

Ingénieurs Canada ne ventile pas les charges entre les fonctions après la comptabilisation initiale.

### g) Conversion des devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont initialement inscrites au taux de change en vigueur à la date de conversion. Les actifs et passifs monétaires sont ensuite convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges en devises étrangères sont convertis au taux mensuel moyen en vigueur pendant l'année. Les gains et pertes découlant de la conversion sont inclus dans les produits financiers dans l'état des résultats.

### h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Celles-ci font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des redressements doivent être apportés, ils sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils deviennent connus.

## 3. Encaisse

L'encaisse d'Ingénieurs Canada est détenue dans des banques à charte canadiennes. Presque tous les comptes sont en dollars canadiens et portent intérêt à des taux variables établis périodiquement par la banque en fonction de son taux préférentiel moins 2,75 % (taux préférentiel moins 2,75 % en 2015).

### *Marge de crédit*

Ingénieurs Canada possède une marge de crédit lui permettant d'emprunter 500 000 \$ (néant \$ en 2015) au taux préférentiel majoré de 1 %. Cette marge de crédit doit être renouvelée annuellement. En date du 31 décembre 2016, il n'y avait aucun solde impayé (néant \$ en 2015) au titre de cette marge de crédit.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

## 4. Montants à recevoir

	2016	2015
Programmes d'affinité et d'assurances	1 096 700 \$	1 096 191 \$
Cotisations à recevoir des membres	14 880	124 419
Sommes à recevoir de l'État	81 304	59 454
	<b>1 192 884 \$</b>	<b>1 280 064 \$</b>

## 5. Placements

	2016		2015	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Espèces et quasi-espèces	421 537 \$	421 537 \$	18 718 \$	18 718 \$
Obligations	2 389 089	2 330 571	1 901 982	1 890 848
Actions canadiennes	1 449 360	982 882	1 907 983	1 669 541
Actions américaines	1 512 723	1 056 638	1 401 690	1 019 378
Actions étrangères	702 636	609 506	729 015	590 715
	<b>6 475 345 \$</b>	<b>5 401 134 \$</b>	<b>5 959 388 \$</b>	<b>5 189 200 \$</b>

Les placements sont détenus par Ingénieurs Canada conformément à une politique de placement approuvée par le conseil d'administration afin de financer ses actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne aux fins spécifiées dans la note 8 a).

À la fin de 2016, le gain net non réalisé sur les placements d'Ingénieurs Canada était de 1 074 211 \$ (770 188 \$ en 2015).

## 6. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Ameublement, accessoires et équipement	162 944 \$	65 891 \$	97 053 \$	111 620 \$
Matériel informatique	444 109	330 552	113 557	158 050
Améliorations locatives	1 020 497	114 005	906 492	998 776
<b>Actifs incorporels</b>				
Logiciels	597 213	347 213	250 000	392 163
Engineering Talent				
Projet <i>Engineering Talent</i>	91 500	11 438	80 062	61 000
	<b>2 316 263 \$</b>	<b>869 099 \$</b>	<b>1 447 164 \$</b>	<b>1 721 609 \$</b>

Au 31 décembre 2015, le prix coûtant et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et des actifs incorporels s'élevaient respectivement à 2 246 498 \$ et 524 889 \$.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

## 7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2016	2015
Exploitation	537 712 \$	662 057 \$
Assurance responsabilité professionnelle secondaire payable aux membres	41 916	40 447
	579 628 \$	702 504 \$

Les charges d'exploitation à payer comprennent les sommes à remettre à l'État, incluant un montant à payer de 498 \$ (5 360 \$ en 2015) au titre des taxes de vente et les cotisations sociales.

## 8. Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Au cours de l'année, Ingénieurs Canada a conclu un bail pour la location de locaux pour les dix prochaines années. Dans le cadre de cette entente, Ingénieurs Canada a touché une allocation au locataire visant à couvrir les coûts d'aménagement jusqu'à concurrence de 30 \$ par pied carré d'espace loué, en plus de profiter d'une période sans loyer de neuf mois.

	Avantages incitatifs relatifs au bail - période sans loyer	Allocation au locataire - coûts d'aménagement	Total
Solde au début de l'exercice	66 343 \$	448 188 \$	514 531 \$
Plus les incitatifs supplémentaires relatifs à un bail	381 342	-	381 342
Moins l'amortissement	(22 384)	(40 289)	(62 673)
Solde à la fin d'exercice	425 301 \$	407 899 \$	833 200 \$

## 9. Actifs nets

L'objectif général d'Ingénieurs Canada en ce qui concerne ses actifs nets consiste à financer les projets à venir, les opérations courantes, les immobilisations corporelles et les actifs incorporels. Ingénieurs Canada gère ses actifs nets en établissant des fonds affectés et en réservant des montants dans les actifs nets affectés en vue de projets prévus, d'éventualités et d'autres besoins en capital. Ces affectations sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net et détaillées à la note 9 a).

L'objectif d'Ingénieurs Canada à l'égard de ses actifs nets non affectés consiste à maintenir un solde suffisant pour répondre aux besoins liés à la tenue de ses activités courantes et à financer d'éventuelles pertes latentes sur ses placements. Les actifs nets investis en immobilisations et les actifs incorporels d'Ingénieurs Canada sont équivalents à leur valeur comptable nette, moins les avantages incitatifs à la location correspondants.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

## 9. Actifs nets (suite)

Ingénieurs Canada n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital, et sa stratégie générale touchant ses actifs nets demeure inchangée depuis l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### a) Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne sont des fonds engagés à des fins particulières en application de la politique du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada, comme suit :

Le fonds quadriennal pour opérations vise à fournir à Ingénieurs Canada des ressources suffisantes pour identifier d'autres sources de revenus, au cas où des sources de revenus importantes ne soient plus accessibles ou pour restreindre ses activités de façon rationnelle advenant une perturbation importante des activités. Ce fonds est maintenu au niveau cible de 4 000 000 \$.

Le fonds général pour imprévus garantit que des sommes seront accessibles en cas de contestation judiciaire, afin de régler les franchises d'assurance et d'aider les ordres constituants lorsqu'il est évident qu'ils n'ont pas les ressources financières voulues pour mettre en œuvre une mesure d'exécution et/ou une obligation statutaire qui aurait des répercussions évidentes et importantes sur les autres ordres. Ce fonds a un niveau cible de 1 325 000 \$.

Le fonds de réserve pour l'achat d'immobilisations fournit des fonds pour le remplacement des immobilisations. Ce fonds a un niveau cible de 250 000 \$.

L'autre catégorie d'actifs nets affectés à l'interne a été établie par le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada afin de tenir compte de ses décisions budgétaires lorsque les fonds ne proviennent pas des revenus budgétés. Au 31 décembre 2016, ces décisions concernent les frais de défense juridiques et d'autres améliorations de programme totalisant 211 400 \$ (211 400 \$ en 2015).

Le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada créera aussi de nouveaux fonds de réserve ou supprimera les fonds existants, selon les besoins.

## 10. Engagements

- a) Ingénieurs Canada loue des locaux pour bureaux en vertu d'un bail qui se terminera le 30 juin 2026. Les loyaux minimaux que l'organisme s'est engagé à payer pour les cinq prochaines années sont les suivants :

---

2017	315 000 \$
2018	315 000
2019	315 000
2020	315 000
2021	315 000
Années suivantes	1 920 000
	<hr/>
	3 180 000 \$

---

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

## 10. Engagements (suite)

- b) Ingénieurs Canada a des engagements de paiements en vertu de contrats de location-exploitation de photocopieuses. Les paiements annuels minimums approximatifs sont les suivants :

---

2017	3 670 \$
2018	3 670
	<hr/>
	7 340 \$

---

- c) Ingénieurs Canada a des engagements de paiement en vertu d'un contrat pour des services de secrétariat. Les paiements annuels minimaux s'établissent approximativement comme suit :

---

2017	12 500 \$
------	-----------

---

- d) Dans l'exercice de ses activités, Ingénieurs Canada conclut périodiquement des accords pour l'achat de fournitures et de services divers, dont la location d'équipements et d'installations. Certains de ces accords s'étendent au-delà de la fin de l'exercice 2016. De l'avis de la direction, ces accords s'inscrivent dans le cours normal des activités d'Ingénieurs Canada, leur montant et leur nature ne sortent pas de la normale et ils ne posent pas un risque spéculatif élevé.

- e) d'Ingénieurs Canada qui se tiendront en 2016. Ces contrats s'inscrivent dans le cours normal des activités d'Ingénieurs Canada et, au 31 décembre 2016, Ingénieurs Canada devrait payer des dommages-intérêts liquidés d'environ 183 239 \$ (191 792 \$ en 2015) s'il était mis fin à tous les contrats. Ces dommages-intérêts liquidés indemniseront les hôtels des pertes estimatives sur les revenus liés aux chambres et aux aliments et boissons.

## 11. Programmes d'affinité et d'assurances

Ingénieurs Canada est partie à un certain nombre d'accords avec des sociétés de services financiers. En vertu de ces accords, Ingénieurs Canada tire des revenus, appelés produits de programmes d'affinité dans les présents états financiers, de l'achat de biens et de services par les membres des ordres provinciaux et territoriaux membres d'Ingénieurs Canada.

Ces accords ont différentes modalités ainsi que différentes dates d'expiration et méthodes. Certains ont des dates d'expiration fixes avec options de renouvellement, tandis que d'autres restent en vigueur jusqu'à résiliation sur préavis d'une des parties.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

## 11. Programmes d'affinité et d'assurances (suite)

Les deux accords les plus importants représentaient 88 % des produits des programmes d'affinité en 2016 (87 % en 2015) et couvrent les périodes suivantes :

- un accord d'une durée de douze ans qui prendra fin en décembre 2019 avec renouvellements automatiques de cinq ans jusqu'à résiliation par une des parties sur préavis de 180 jours avant l'expiration de ce délai, qui représentait 64 % des produits des programmes d'affinité en 2016 (61 % en 2015);
- un accord sans date d'expiration fixe, qui représentait 24 % des produits des programmes d'affinité en 2016 (26 % en 2015).

## 12. Cotisations au régime de retraite

Ingénieurs Canada administre le régime le régime de retraite à cotisations déterminées de ses employés, lequel est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. En 2016, les cotisations au régime s'élevaient à 173 946 \$ (147 956 \$ en 2015) et sont incluses dans les salaires et charges sociales.

## 13. Gestion des risques financiers

Ingénieurs Canada s'expose à divers risques financiers dans l'exercice de ses activités d'exploitation et d'investissement. La direction d'Ingénieurs Canada a adopté différentes politiques afin de réduire ces risques, dont la Politique d'investissement, la Politique en matière de fonds assujettis à des restrictions internes et la Politique sur les engagements financiers et les paiements. Ingénieurs Canada confie également la gestion de son portefeuille de placements à une société de l'extérieur.

### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Ingénieurs Canada est exposé au risque de marché associé à ses placements, comme l'explique la note 5.



# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

## 13. Gestion des risques financiers (suite)

### b) Foreign currency risk:

Ingénieurs Canada est exposé au risque de change en raison des titres libellés en dollars américains et des fonds communs de placement en devises étrangères qu'il détient. Au 31 décembre 2016, il détenait 898 \$US (383 \$US en 2015) en espèces ainsi que 1 512 723 \$CAN en fonds communs de placement en actions américaines (1 401 691 \$CAN en 2015) et 702 636 \$CAN en fonds communs de placement en actions étrangères (729 015 \$CAN en 2015).

### c) Risque de crédit et de taux d'intérêt

Ingénieurs Canada est exposé au risque de crédit et de taux d'intérêt associé à ses placements portant intérêt. Les fonds communs de placement en obligations que détient Ingénieurs Canada portent intérêt à taux fixe et Ingénieurs Canada est donc exposé au risque découlant des fluctuations du taux d'intérêt. Au 31 décembre 2016, Ingénieurs Canada détenait 2 389 089 \$ en fonds communs de placement en obligations (1 901 983 \$ en 2015). Les autres actifs et passifs financiers d'Ingénieurs Canada ne comportent pas de sommes considérables portant intérêt à taux fixe et ne l'exposent donc pas à un risque important. Ingénieurs Canada n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Ingénieurs Canada ne puisse pas s'acquitter de ses obligations en temps opportun et de façon rentable. Ingénieurs Canada réduit son exposition au risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. Il prépare ses prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations.

Les expositions au risque n'ont pas changé depuis 2015.

## 14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2015 ont été reclassées de façon à ce que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de 2016.